

RO hors site

RO HORS SITE : FIN DE LA DEROGATION AU COMPTE TEMPS

La DSNA a décidé de mettre fin à l'éloignement hors site des agents autant que possible. Cette décision, valable à partir du 1^{er} mai, ne s'appuie sur aucune déclaration du gouvernement qui envisage d'ailleurs un déconfinement territorialisé, preuve que la situation sanitaire ne s'améliore pas de façon uniforme. La faible reprise du trafic n'oblige pas à un retour précipité à l'effectif nominal.

Dans ces conditions FO demande à la DSNA de suspendre sa décision et d'attendre les annonces gouvernementales afin de mettre en cohérence sa politique de déconfinement avec celle du gouvernement.

Dans tous les cas, le décompte des RO hors site ne doit pas être envisagé pour le moment.

***Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !***

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Corps :

Affectation :

Adresse professionnelle :

☎ :

Portable :

Email :

A....., le.....

Signature

**A renvoyer par fax 05 57 92 84 87, par mail
ou par courrier : SNNA-FO, DSAC/SO, Aéroport-
Bloc Technique - TSA 95003
33688 MERIGNAC Cedex**

